Rapports des séances du conseil communal

Séance du conseil communal du 23 février 2026

Présents : Gérard Zoller, bourgmestre ;
Leo Lutgen, Tom Staus, échevins ;
Marc Fisch, Jean Konsbruck, Jean-Paul Mousel, Jo Clausse, conseillers ;
Joé Wolff, secrétaire communal ;
Absent : /

1. Pacte climat : Programme d'activités 2026 - Approbation

Le conseiller du Pacte Climat, Stéphane Devillet, présente au conseil communal le programme d'activités du Pacte climat 2.0 pour l'année 2026. Par le biais de ce programme la commune s'engage activement dans la protection de l'environnement, dans le développement durable et la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Le conseil communal approuve à l'unanimité des voix présentes le programme d'activités 2026 du Pacte climat, tel que présenté.

2. Finances communales : Recours à un emprunt auprès d'un institut bancaire - Décision de principe

Le conseil communal décide à l'unanimité des voix présentes de se prononcer pour le principe de contracter un nouvel emprunt bancaire de 3.800.000,- €, destiné à garantir l'équilibre budgétaire et à financer les divers projets extraordinaires inscrits au budget communal 2026 et notamment l'acquisition prévue d'un terrain, avec bâtiment existant, sis à Saeul au lieu-dit « rue de Mersch ». Le conseil communal charge le collège des bourgmestre et échevins de passer le contrat avec l'institut bancaire offrant les conditions les plus avantageuses.

3. Comptabilité communale :

a) Compte de gestion de l'exercice 2024 – Arrêt provisoire

Le compte de gestion de l'exercice 2024 est arrêté à l'unanimité des voix présentes provisoirement, conformément au tableau récapitulatif ci-dessous :

Tableau récapitulatif	Montants proposés par le receveur	
	Service ordinaire	**Service extraordinaire**
Total des recettes	5.667.142,94	500.459,39
Total des dépenses	4.059.632,03	5.037.927,72
Boni propre à l'exercice	**1.607.510,91**	
Mali propre à l'exercice		**4.537.468,33**
Boni du compte de 2023	4.630.528,17	0,00
Mali du compte de 2023	0,00	0,00
Boni général	**6.238.039,08**	
Mali général		**4.537.468,33**
Transfert de l'ordinaire vers l'extraordinaire	- 4.537.468,33	+ 4.537.468,33
Boni définitif	**1.700.570,75**	
Mali définitif		

b) Compte administratif de l'exercice 2024 – Arrêt provisoire

Le compte administratif de l'exercice 2024 est arrêté à l'unanimité des voix présentes provisoirement, conformément au tableau récapitulatif ci-dessous :

Tableau récapitulatif	Montants proposés par le collège
Boni du compte 2023	4.630.528,17
Recettes ordinaires	5.667.142,94
Recettes extraordinaires	500.459,39
Total des recettes	**10.798.130,50**
Mali du compte 2023	0,00
Dépenses ordinaires	4.059.632,03
Dépenses extraordinaires	5.037.927,72
Total des dépenses	**9.097.559,75**
BONI	**1.700.570,75**
MALI	

4. Propriétés communales :

a) Contrat de bail à usage professionnel concernant la maison sise 9, route d'Arlon à Saeul - Approbation

La société « Les Bâtisseurs du Nord S.à r.l. » est entrée en contact avec l'Administration communale de Saeul, manifestant son intérêt à louer la maison sise 9, route d'Arlon à Saeul, afin d'y installer les bureaux de l'entreprise. Alors que l'implantation d'une nouvelle entreprise dans la commune peut être considérer une plus-value pour celle-ci, un contrat de bail à usage professionnel a été signé en date du 16 février 2026 entre l'Administration communale de Saeul, représentée par son collège des bourgmestre et échevins et la société « Les Bâtisseurs du Nord S.à r.l. » pour l'immeuble sis 9, route d'Arlon à Saeul. Le prédit contrat est conclu pour une durée déterminée initiale de 3 ans et reconduite tacitement d'année en année, sauf résiliation de l'une des parties dans les formes prévues par les conditions du prédit contrat de bail à usage professionnel. Le conseil communal approuve à l'unanimité des voix présentes ledit contrat de bail à usage professionnel.

b) Convention concernant un droit de passage d'utilité publique au lieu-dit « Kiirfechtswee » à Saeul - Approbation

Dans le cadre du réaménagement du « Kiirfechtswee » à Saeul, une convention concernant un droit de passage d'utilité publique a été signée en date du 10 avril 2025 entre l'Administration communale de Saeul, représentée par son collège des bourgmestre et échevins et Madame Elisabeth Schoujean, approuvée par le conseil communal lors de sa séance du 29 avril 2025. Pour des raisons techniques, les plans concernant le réaménagement du « Kiirfechtswee » ont dû être adaptés par le bureau d'ingénieurs « TR-Engineering » entraînant également une modification du tracé des canalisations à poser. De ce fait, une nouvelle convention concernant le droit de passage d'utilité publique a été signée en date du 18 décembre 2025 entre l'Administration communale de Saeul, représentée par son collège des bourgmestre et échevins et Madame Elisabeth Schoujean. Le conseil communal approuve cette nouvelle convention concernant un droit de passage d'utilité publique du 18 décembre 2025 à l'unanimité des voix présentes.

5. Projets communaux :

a) Décompte du projet de transformation de l'ancienne école de Calmus en gîte rural – Approbation

A la suite de l'achèvement du projet de transformation de l'ancienne école de Calmus en gîte rural, le conseil communal approuve, à l'unanimité de voix présentes, le décompte établi par le collège des bourgmestre et échevins en date du 17 février 2026 concernant le projet susmentionné, à savoir :

Total des devis approuvés	Total de la dépense effective
2.578.899,68 € T.T.C.	2.279.178,52 € T.T.C.

b) Décompte du projet de construction d'un service technique et d'un centre d'incendie et de secours à Schwebach - Approbation

A la suite de l'achèvement du projet de construction d'un service technique et d'un centre d'incendie et de secours à Schwebach, le conseil communal approuve, à l'unanimité de voix présentes, le décompte établi par le collège des bourgmestre et échevins en date du 17 février 2026 concernant le projet susmentionné, à savoir :

Total des devis approuvés	Total de la dépense effective
2.997.446,28 € T.T.C	3.600.371,41 € T.T.C.

6. Subsides communaux pour l'année 2026 :

a) Subsides aux associations nationales - Décision

Le conseil communal décide à l'unanimité des voix présentes d'allouer les subsides suivants aux associations nationales :

No	Nom de l'association	Montant	Article budgétaire	Exercice budgétaire
1	Aide aux enfants handicapés du Grand-Duché	50 €	3/192/648110/99001	2026
2	SOS Détresse	50 €	3/192/648110/99001	2026
3	Handicap International	50 €	3/192/648110/99001	2026
4	Fondation Follereau	50 €	3/192/648110/99001	2026
5	Noël de la Rue	50 €	3/192/648110/99001	2026
6	Fondation Lëtzebuerger Blannevereenegung	50 €	3/192/648110/99001	2026
7	SOS Villages d'Enfants Monde Luxembourg	50 €	3/192/648110/99001	2026
8	UNICEF Luxembourg	50 €	3/192/648110/99001	2026
9	Ile aux Clowns asbl	50 €	3/192/648110/99001	2026
10	LuxRollers asbl	50 €	3/192/648110/99001	2026
11	MemoShoah Luxembourg	50 €	3/192/648110/99001	2026
12	Croix-Rouge Luxembourgeoise	50 €	3/192/648110/99001	2026
13	Elteren a Frënn vum Atert-Lycée Réiden asbl	50 €	3/192/648110/99001	2026
14	SOS FAIM	50 €	3/192/648110/99001	2026
15	Stroossen Engelen A.s.b.l.	50 €	3/192/648110/99001	2026
16	ALAN a.s.b.l. – Maladies Rares Luxembourg	50 €	3/192/648110/99001	2026
17	Een Herz vir Streuner ASBL	50 €	3/192/648110/99001	2026
18	Fondation Kiwanis CP-Feelen – Télévie Zenter Feelen	50 €	3/192/648110/99001	2026
19	Fondation Kriibskrank Kanner	50 €	3/192/648110/99001	2026
20	Action pour un Monde Uni	100 €	3/192/648110/99001	2026

21	Médecins sans frontières	100 €	3/192/648110/99001	2026
22	Natur & Ëmwelt Section Kanton Réiden asbl	250 €	3/192/648110/99001	2026
22	Cercle Apicole Redange/Attert	250 €	3/192/648110/99001	2026
	TOTAL	**1650,00 €**		

b) <u>Subsides aux associations locales - Décision</u>

En plus des subsides annuels pour les associations locales, une garantie d'une recette nette de 1.000, - € pour la participation au Marché de Noël a été promise aux associations participantes. Une compensation financière a été prévue aux associations au cas où elles ne réaliseront pas une recette nette de 1.000, - €. Etant donné qu'aucune des associations participantes au Marché de Noël 2025 n'a réalisé une recette nette de 1.000, - €, une compensation financière est à verser aux associations participantes. Cette compensation financière s'élève à 69,43 € par association.

Le conseil communal décide donc à l'unanimité des voix présentes d'allouer les subsides suivants :

No	Nom de l'association	Montant	Article budgétaire	Crédit budgétaire
1	Club des jeunes Saeul *(subside association)*	850 €	3/250/648110/99001	1 850 €
	Club des jeunes Saeul *(compensation Marché de Noël 2025)*	69,43 €		
2	Déi ausgebrannten Feierkläpper a.s.b.l.	850 €	3/322/648110/99001	850 €
3	Gaart an Heem Saeul a.s.b.l.	850 €	3/411/648120/99001	1 850 €
4	Sëller Musek A.s.b.l. *(subside association)*	5.500 €	3/836/648120/99001	6 500 €
	Sëller Musek A.s.b.l. *(compensation Marché de Noël 2025)*	69,43 €		
5	Sëller Gesank a.s.b.l. *(subside association)*	2.660 €	3/890/648110/99001	11 910 €
	Sëller Gesank a.s.b.l. *(compensation Marché de Noël 2025)*	69,43 €		
6	Lucilinburhuc *(subside association)*	850 €		
	Lucilinburhuc *(compensation Marché de Noël 2025)*	69,43 €		
7	Dart Club des Trois Frontières *(subside association)*	850 €		
	Dart Club des Trois Frontières *(compensation Marché de Noël 2025)*	69,43 €		
8	HMB-Luxembourg	850 €		
9	Capri Frënn Lëtzebuerg *(subside association)*	850 €		
	Capri Frënn Lëtzebuerg *(compensation Marché de Noël 2025)*	69,43 €		
10	Rausch Racing *(subside association)*	850 €		
	Rausch Racing *(compensation Marché de Noël 2025)*	69,43 €		
11	Club Mosaik du Soroptimist International *(compensation Marché de Noël 2025)*	69,43 €		
	Total	**15.515,44 €**		

7. Engagement d'étudiants pendant les vacances estivales 2026 - Décision

La commune a décidé d'engager en premier lieu les candidats âgés de 15 ans au 1er juillet 2026 auprès du service technique communal pour des travaux manuels et ceci pour une durée de deux semaines successives pendant les vacances d'été.

En appliquant les instructions de l'Inspection du Travail et des Mines fixant les indemnités à verser aux étudiants à l'indice 968,04 qui est en vigueur à partir du 1er mai 2025, on obtient le montant suivant :

Âge	Salaire horaire brut en EUR
15 - 17 ans	9,3771 €

Dans ce contexte, le conseil communal mandate le collège des bourgmestre et échevins pour recruter des étudiants pour des travaux d'intérêt général pendant les vacances scolaires dans les conditions précitées.

8. Rapport sur les activités des syndicats et associations par les délégués communaux

M. Jean Konsbruck, délégué de la commune auprès de l'association « CIGR Wiltz Plus », communique aux membres du conseil communal, que lors de la dernière réunion, l'acquisition d'une maison par le CIGR via une asbl a été discutée.

CIGR Wiltz Plus

En outre, M. Jean Konsbruck, délégué auprès du syndicat intercommunal « SIDEC », informe les membres du conseil communal que pendant la dernière réunion dudit syndicat une solution pour la reprise de la collecte des vêtements a été annoncée pour la prochaine réunion du syndicat.

M. Marc Fisch, délégué de la commune auprès du syndicat intercommunal « DEA », fait le rapport de la dernière réunion du syndicat précité, lors de laquelle le projet de la conduite d'eau à Calmus a été voté.

HIS
Hôpital Intercommunal Steinfort

De plus M. Marc Fisch, délégué de la commune auprès du syndicat intercommunal « Hôpital Intercommunal de Steinfort » (HIS), informe les membres du conseil communal qu'une réunion avec les bourgmestres des communes membres du syndicat a eu lieu en en raison du déficit financier de la structure.

M. Gérard Zoller, délégué de la commune auprès du syndicat intercommunal « De Réidener Kanton », communique aux membres du conseil communal que lors de la dernière réunion du comité dudit syndicat, il a été question du recrutement envisagé d'un responsable administratif ainsi que d'un responsable opérationnel pour le syndicat. En outre, M. Zoller informe les membres du conseil communal d'une éventuelle location d'une maison dans le centre de Redange/Attert pour l'Office Social du Canton de Redange (OSCARE), pour servir de nouveaux bureaux pour ce dernier.

9. Communications du collège des bourgmestre et échevins

M. Gérard Zoller, bourgmestre, informe les membres du conseil communal sur les sujets suivants :

- Réunion avec l'avocat de la commune dans le cadre de 4 dossiers contentieux ;
- Refonte de l'organigramme du service technique ;
- Demande de la part du personnel enseignant du cycle 1 relative à une suppression de la deuxième inscription pour l'éducation précoce ;
- Changement de la numérotation des maisons dans la rue « Duerfstrooss » à Kapweiler dans le cadre du nouveau PAP ;
- Engagement d'un éducateur supplémentaire pour le cycle 1 suite à la demande des parents des enfants du cycle 1 ;
- Achèvement du chalet au « Tëntenerbierg » ;
- Organisation d'une réunion de travail du conseil communal et d'une réunion de présentation dans le cadre du projet d'extension de l'école.

10. Questions des conseillers communaux au collège des bourgmestre et échevins

M. Jean-Paul Mousel demande quelles mesures de compensation sont envisagées en relation avec le PAP « Entrée Nord » à Saeul. Le collège des bourgmestre et échevins fournit les informations demandées.

M. Marc Fisch et M. Jean-Paul Mousel discute des dégâts causés à un chemin agricole en prolongation du « Poulferwee » à Calmus, des dégâts causés à un pont du même chemin agricole, des contrôles de l'Administration de l'eau dans les zones de protection des eaux à Calmus et le PAP Sëllerlach.

Séance du conseil communal du 16 avril 2026

Présents : Gérard Zoller, bourgmestre ;
Leo Lutgen, Tom Staus, échevins ;
Marc Fisch, Jean Konsbruck, conseillers ;
Joé Wolff, secrétaire communal ;
Absent : Jean-Paul Mousel, conseiller (excusé)

1. Démission de Mme Jo Clausse comme conseillère communale de la commune de Saeul – Information

Le bourgmestre informe le conseil communal de la démission de Mme Jo Clausse, datée du 6 mars 2026, de son mandat de conseillère communale à la suite du transfert de son domicile en dehors du territoire de la commune de Saeul. Le Ministre des Affaires intérieures a accepté cette démission en date du 17 mars 2026.

2. Organisation d'élections complémentaires - Décision

Lorsqu'une seule place est devenue vacante au sein du conseil communal, celui-ci peut décider, dans le délai d'un moins à compter de la vacance du siège, s'il convient ou non d'organiser des élections complémentaires pour pourvoir le siège vacant.

Suite à la démission de Mme Jo Clausse de son mandat de conseillère communale, le conseil communal décide à l'unanimité de voix présentes, de ne pas procéder à l'organisation d'élections complémentaires puisque l'organisation d'élections complémentaires représente une charge supplémentaire pour l'administration communale tant au niveau administratif que financier ainsi qu'une contrainte inutile pour les électeurs.